

# ACTION URGENTE

## MEXIQUE. UNE DÉFENSEURE EN GRAND DANGER

Le 30 mars 2020, au nom des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, le ministère de la Sécurité publique du Yucatán, au Mexique, a retiré à la défenseure des droits humains Clemencia Adelaida Salas Salazar sa protection policière. Clemencia Adelaida Salas Salazar bénéficiait de mesures de protection depuis mars 2017, sur décision de la Commission nationale des droits humains (CNDH). L'État du Yucatán ne doit pas se servir des dispositions prises en réponse à la pandémie de COVID-19 comme prétexte pour affaiblir ou supprimer la protection des défenseur-e-s des droits humains. Nous appelons le gouvernement du Yucatán à rétablir immédiatement les mesures de protection donc bénéficiait Clemencia Adelaida Salas Salazar, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains les plus fondamentales.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Mtro. Mauricio Vila Dosal**  
Gobernador Constitucional del Estado de Yucatán  
Calle 61 x 60 y 62,  
Centro, C.P. 97000,  
Mérida, Yucatán  
Mexique  
Courriel : [mauricio.vila@yucatan.gob.mx](mailto:mauricio.vila@yucatan.gob.mx)  
@MauVila

*Monsieur le Gouverneur,*

*Je vous écris pour vous exprimer ma préoccupation à propos de la suppression récente des mesures de protection dont bénéficiait Clemencia Adelaida Salas Salazar depuis mars 2017, mesures qui lui avaient pourtant été accordées sur décision de la Commission nationale des droits humains (CNDH).*

*Selon les informations fournies par cette défenseure, le ministère de la Sécurité publique lui a retiré ses gardes du corps dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Or, cette protection lui est vitale, car elle vit sous une menace constante en raison de ses activités de défense des droits humains. Les mesures prises dans le cadre de la pandémie ne doivent pas mettre en danger les défenseur-e-s des droits humains. Ces personnes doivent pouvoir poursuivre leur travail, avec les ajustements nécessaires à la situation actuelle.*

***Nous appelons le gouvernement du Yucatán à rétablir immédiatement ces mesures de protection, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains les plus fondamentales, en accord avec Clemencia Adelaida Salas Salazar et sans porter atteinte au droit à la santé des habitant-e-s du Yucatán.***

*Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma haute considération.*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Clemencia Adelaida Salas Salazar défend les droits des femmes au Yucatán. Elle est membre de l'Observatoire national citoyen sur les féminicides (OCNF) et représentante de Ni una Más A.C., une organisation qui promeut le mécanisme d'alerte liée au genre au Yucatán. Cette ONG fait partie du Réseau national des femmes défenseuses des droits humains au Mexique (RNDDHM).

En 2017, après l'assassinat d'Emma Gabriela Molina Canto, la Commission nationale des droits humains (CNDH) a pris des mesures conservatoires pour protéger la vie et l'intégrité physique de Clemencia Adelaida Salas Salazar, menacée en raison de son travail de défense des droits humains. Dans une déclaration en date du 10 avril 2020, la CNDH a condamné la suppression de ces mesures de protection et a souligné que cette femme restait à ce jour en grand danger.

Selon les informations reçues, ses gardes du corps lui ont été retirés car les autorités avaient besoin d'eux pour d'autres missions liées à la crise actuelle. Nous avons aussi reçu des informations sur le cas d'une autre femme défenseuse des droits humains qui est confrontée au même problème au Yucatán.

**LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 30 mai 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Clemencia Adelaida Salas Salazar (elle)